



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschailons-sur-Saint-Laurent tenue le 9 août 2022 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschailons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents :

M.	Christian Baril	maire
Mme	Valérie Giguière	conseillère siège #1
M.	Robert Gendron	conseiller siège #3
Mme	Annie Demers	conseillère siège #6

Était absent :

Mme	Amélie Guay	conseillère siège #4
-----	-------------	----------------------

Assiste également à cette séance : Mme France Grimard directrice générale et greffière-trésorière et Mme Hanta Rasami directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschailons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2022 :
 - 3.1 Approbation;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Démission – Élu :
 - 5.2.1 Démission;
 - 5.2.2 Poste vacant – Conseiller siège # 2;
 - 5.3 Colloque de Zone ADMQ;
 - 5.4 Demande de rencontre CNB Communications -PAIS – Séance de travail;
 - 5.5 Formation en eau potable – Inspecteur municipal;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Emprunt temporaire de travaux de réfection de voirie;
 - 8.2 Solde résiduaire – Renouvellement d'emprunt 126-2015;
 - 8.3 Honoraires professionnels – Caractérisation environnementale;
 - 8.4 Suivi – Travaux du rang Saint-Charles et de la 16^e avenue
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 10.1 Rapport de permis émis en juillet 2022;
11. LOISIRS ET CULTURE;
 - 11.1 Honoraire professionnel architecte – Projet Église;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR :
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu, en ajoutant le point 8.4 « Suivi – Travaux du rang Saint-Charles et de la 16e avenue »

2. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2022-08-179

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 5 juillet dernier.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 9 août 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

5.1 Suivi de dossier – MRC de Bécancour

- Télétravail
- Embauche du personnel pour les postes vacants
- Besoins de médecins dépanneurs

5.2 Démission – Élu

5.2.1 Démission

Considérant le dépôt de la lettre de démission de la conseillère au siège # 2, Mme Andréanne Rouleau, en date du 9 août 2022;

2022-08-180

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la démission de Mme Andréanne Rouleau.

5.2.2 Poste vacant du conseiller siège # 2

La présidente d'élection et directrice générale informe le conseil que suite à la lettre de démission de Mme Andréanne Rouleau en date du 9 août 2022, le poste de conseiller au siège # 2 est devenu vacant.

Des élections seront tenues dans un délai n'excédant pas quatre mois pour pourvoir ce poste.

Considérant ce délai, le début de la période électorale sera le 19 août 2022 :

- 19 août 2022 : 1^{er} jour pour recevoir une déclaration de candidature;
- 2 septembre 2022 : Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature /proclamation du candidat ou de la candidate élu(e) sans opposition;
- 2 octobre 2022 : Jour du scrutin.



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Colloque de Zone ADMQ

Considérant le colloque de Zone de l'ADMQ qui se tiendra le 15 septembre 2022 au Musée national de la photographie Desjardins de Drummondville;

2022-08-181

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer au colloque de Zone le 15 septembre au Musée national de la photographie Desjardins de Drummondville. Les frais d'inscriptions sont au montant de 125 \$ par membre. Les frais de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives;

5.4 Demande de rencontre CNB Communications-PAIS – Séance de travail

Considérant la demande de rencontre à la séance de travail de la chargée de projet pour la mise en œuvre du plan d'action en immigration pour la MRC de Bécancour en collaboration avec le PAIS.

2022-08-182

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent organise une rencontre avec ladite chargée de projet et le PAIS à la séance de travail du 4 octobre 2022.

5.5 Formation en eau potable – Inspecteur municipal

Considérant qu'une formation en eau potable est obligatoire pour un inspecteur municipal;

Considérant que le coût de la formation est de 2 960 \$ plus les taxes applicables;

2022-08-183

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser M. Alexandre Labarre à suivre une formation en eau potable au coût de 2 960 \$ plus les taxes applicables, du 14 novembre au 15 décembre 2022 en visioconférence;

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-08-184

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	20 001,08 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	36 940,30 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	42 785,83 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRANSPORT



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Emprunt temporaire de travaux de réfection de voirie

Considérant le règlement #182-2022 décrétant des dépenses et un emprunt de 696 570 \$ pour des travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Charles Est et de la 16e Avenue;

Considérant que tous les travaux effectués au mois d'août 2022 doivent être supportés par la municipalité jusqu'au remboursement du règlement d'emprunt;

Considérant qu'un emprunt temporaire est demandé pour le paiement desdits travaux;

2022-08-185

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'offre de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne pour un emprunt au montant de 696 570 \$ durée et terme de 12 mois;

Que les intérêts soient payables mensuellement et le capital remis à l'échéance;

Que l'emprunt porte intérêt à un taux variable TP 4.700%;

Que les documents relatifs à la transaction soient signés par le maire Christian Baril et la directrice générale France Grimard.

8.2 Solde résiduaire – Renouvellement d'emprunt 126-2015

Attendu que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 126-2015 à un coût moindre que prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 409 009,62 \$;

Attendu qu'une partie du montant de l'emprunt soit la somme de 379 800 \$ a été financée de façon permanente;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire approprier la subvention versée par le Ministère des Transports au montant de 15 000\$;

Attendu qu'il existe un solde de 35 790,38\$ non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 126-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt et y préciser son financement;

Par conséquent,

2022-08-186

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que le montant de la dépense du règlement n° 126-2015 soit réduit de 429 871\$ à 409 009,62 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement n° 126-2015 soit réduit de 379 800 \$ à 344 009,62\$;

Que pour payer une partie de la dépense prévue au règlement n° 126-2015 la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent approprie la subvention versée par le Ministère du Transport selon les conditions prévues au protocole d'entente signé le 20 juillet 2018;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

8.3 Honoraires professionnels – Caractérisation environnementale

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée de la 16^e Avenue et du rang Saint-Charles des travaux de caractérisation environnementale des matériaux mis en piles sont nécessaires;

Considérant que la firme FNX-INNOV inc. nous propose une tarification horaire pour les travaux demandés;

2022-08-187

**IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la tarification horaire de la firme FNX-INNOV inc. pour des travaux de caractérisation environnementale des matériaux mis en piles.

8.4 Suivi – Travaux du rang Saint-Charles et de la 16e avenue

Considérant les travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Charles et de la 16e avenue;

Considérant l'état des puisards et les modifications nécessaires constatés lors des travaux de démarrage;

Considérant que des nouveaux travaux de raccordements des branchements de services existants sont nécessaires;

Considérant la soumission de la firme Construction et Pavage Portneuf Inc pour la réalisation desdits travaux au montant de 8 603, 28 \$ plus les taxes applicables;

2022-08-188

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la soumission de la firme Construction et Pavage Portneuf Inc pour la réalisation desdits travaux au montant de 8 603, 28 \$ plus les taxes applicables;

9 HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de juillet 2022 est de 429 m³ (94 437 gallons impériaux).

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport de permis émis en juillet 2022

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de juillet 2022 indique que 9 permis ont été délivrés pour un montant total de 519 450 \$.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Honoraire professionnel architecte – Projet Église

Point à reporter à une séance ultérieure.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Fête foraine – Comité des loisirs
- Lettre de félicitations – Cadet Bécancour 2022

Considérant la réception du bilan de saison du Cadet 2022 de la MRC Bécancour;

2022-08-189

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De faire parvenir une lettre de félicitations au cadet 2022 de la MRC Bécancour pour souligner leur beau projet et leurs implications dans la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres répondent aux questions et prennent note des opinions émises par les citoyens sur les sujets suivants :

- Projet Église
- Travaux de réfection Rang Saint-Charles et 16e avenue
- Mauvaises herbes sur les trottoirs et les rues locales
- Travaux du Rang Saint-Joseph
- Déviation Route 132
- Démolition CHSLD

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-08-190

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 20h28.

Hanta Rasami
directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Christian Baril
maire